



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le 26 avril 2019

Madame Diane Lebouthillier, Ministre  
Agence du revenu du Canada  
555, avenue MacKenzie  
Immeuble Édifice Connaught  
Étage 7  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L5

[cra.minister-ministre.arc@cra-arc.gc.ca](mailto:cra.minister-ministre.arc@cra-arc.gc.ca)

Demande d'information : IR0420

Madame la ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports contenant ses analyses concernant les documents du gouvernement fédéral suivants : (i) les budgets déposés par le ministre des Finances ou pour son compte, (ii) les mises à jour ou les exposés économiques et financiers soumis par le ministre des Finances, (iii) les rapports sur la viabilité financière soumis par le ministre des Finances, (iv) les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

Dans l'objectif d'établir le coût des mesures incluses dans le budget 2019 récemment publié, nous nous intéressons en particulier à l'intention suivante : Le budget de 2019 annonce l'intention du gouvernement de limiter le recours au régime d'imposition actuel des options d'achat d'actions des employés (...) de grandes entreprises matures et bien établies. Réfère à l'alinéa 110(1)d) de la loi sur l'impôt. Voir Budget 2019, partie 7, option d'achat des employés, tableau 4.1.

Pour la période de 2002 à 2017 le nombre d'individus réclamant une déduction d'options d'achat de titre, le revenu imposable moyen de ces individus, le montant moyen de déduction d'options d'achat de titre réclamé.

Nous désirons de plus obtenir ces mêmes informations, mais pour les individus dont :

- La déduction d'options d'achat de titre est supérieure à 3 000\$;
- La déduction d'options d'achat de titre est supérieure à 9 000\$;
- La déduction d'options d'achat de titre est supérieure à 18 000\$;
- La déduction d'options d'achat de titre est supérieure à 25 000\$.

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **17 mai 2019**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous ou votre sous-ministre devez m'en aviser aussitôt que possible.

Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Étienne Bergeron ([Etienne.Bergeron@parl.gc.ca](mailto:Etienne.Bergeron@parl.gc.ca) 613-292-7472).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 17 mai 2019, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous ou votre sous-ministre devra fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

*[lettre originale signée par Yves Giroux]*

Yves Giroux  
Directeur parlementaire du budget

c. c. Katharine Rechico, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjointe du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique  
Bob Hamilton, Commissaire du Revenu et premier dirigeant, ARC

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0420